





DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT POITOU-CHARENTES

DIVISION DE BORDEAUX

Référence : DEP-DSNR Bordeaux-0925-2006 **Monsieur le directeur du CNPE de Civaux**

BP n° 64 86320 Civaux

Bordeaux, le 5 septembre 2006

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base

Centre nucléaire de production d'électricité de Civaux

Inspection INS-2006-EDFCIV-0016 du 6 au 10 juin 2006 - Visites de chantiers Civaux 1

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection de chantiers a eu lieu le 6 au 10 juin 2006 au centre nucléaire de production d'électricité de Civaux dans le cadre de l'arrêt pour rechargement en combustible n°6 du réacteur n°1.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

Les inspections de chantiers se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation et la disponibilité des agents accompagnant les inspecteurs a été soulignée. Néanmoins, les aspects liés à la radioprotection méritent une attention particulière de la part du site en ce qui concerne le respect des conditions de travail fixées lors des évaluations dosimétriques prévisionnelles réalisées en amont de la réalisation des travaux.

Ces inspections n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnement notable.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

42, rue du Général de Larminat – B.P. 55 33035 BORDEAUX CEDEX

www.asn.gouv.fr

B. Compléments d'information

L'arrêt a été marqué par un aléa technique lors de la réalisation des travaux de maintenance programmée sur la pompe primaire n°3. Cet aléa vous a conduit à réaliser des interventions supplémentaires dont le coût dosimétrique a été estimé par vos services à 24 mSv. Malgré cet impact, le cumul dosimétrique prévisionnel de l'arrêt n'intégrant pas ces interventions supplémentaires a globalement été respecté.

B1. Je vous demande d'analyser l'ensemble des résultats dosimétriques obtenus pour chaque intervention en regard des objectifs individuels fixés dans les évaluations dosimétrique prévisionnelles et de m'adresser vos conclusions vis-à-vis du bien fondé de l'évaluation dosimétrique initiale réalisée pour l'ensemble des chantiers de l'arrêt.

C. Observations

Néant

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional, et par délégation, le chef de la division de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

SIGNE

Julien COLLET